

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 13 février 2023

N° 04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

ABSENTS : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

EXCUSES : Pauline MOUGENOT, Armelle COLIN.

PROCURATIONS : Pauline MOUGENOT donne procuration à Carol IVARS.
Armelle COLIN donne procuration à Laurette GUIGOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CASCIARI.

Cession d'une partie de chemin rural désaffecté cadastré B n°1788

Mme Laurette Guigou, Conseillère Municipale intéressée, quitte la salle et ne prend pas part ni à la délibération ni au vote.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, par courrier du 2 décembre 2022, M. Flavien Guigou a exprimé le souhait d'acquérir une partie de chemin rural désaffecté cadastré B n°1788, d'une surface d'environ 146 m² et propose au Conseil Municipal de lui céder le terrain en question. Le Maire précise que, M. Guigou ayant précédemment cédé sa parcelle cadastrée section A n°1029 à l'euro symbolique, il serait justifié de céder la parcelle demandée selon les mêmes modalités et rappelle qu'un tel échange avait été approuvé par délibération n°08/2022 du 14 mars 2022 (Cession d'une partie de chemin rural désaffecté à M. Cassart).

La cession se fera par acte administratif tous les frais liés à la transaction (bornage par un géomètre, frais d'actes et de mutation ...) étant supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

-APPROUVE à l'unanimité la proposition de cession d'une partie de chemin rural désaffecté cadastré B n°1788, d'une surface d'environ 146 m² à l'euro symbolique

-APPROUVE le plan de division annexé à la présente délibération

-AUTORISE le Maire à accomplir tous actes et formalités et à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

